

ZOOM

> La loi "Transition énergétique pour la croissance verte" est promulguée

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est parue au Journal officiel du 18 août dernier. Le Conseil constitutionnel a écarté cinq dispositions du texte original dont l'article 6 qui obligeait les propriétaires à rénover leur immeuble à l'occasion d'une mutation, dispositif finalement jugé contraire au droit de la propriété. Les Sages ont par ailleurs jugé conforme la réduction de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité, de 75 % à 50 % d'ici à 2025. Ils ont toutefois reconnu à EDF le droit de demander une indemnisation s'il est contraint de fermer des réacteurs du fait de la loi transition énergétique.

Le texte prévoit de **quadrupler entre 2016 et 2030 le prix du carbone** à travers la **contribution climat énergie** pour atteindre une valeur de 56 € la tonne en 2020 et de 100 € en 2030 (art. 1^{er}).

Le titre II de la loi consacré au bâtiment instaure l'objectif de 500 000 rénovations énergétiques de logements par an, à partir de 2017. L'article 14 instaure l'**obligation d'améliorer la performance énergétique des bâtiments à l'occasion de certains travaux**. (ravalement, réfection de toiture, travaux de rénovation importants...). Un décret en Conseil d'Etat à paraître d'ici la fin de l'année devra préciser le périmètre de cette disposition. L'article 17 précise que l'**obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires** est prolongée par périodes de 10 ans à partir de 2020 jusqu'en 2050, avec un niveau de performance à atteindre renforcé à chaque décennie : de quoi réduire les consommations en énergie finale du parc tertiaire d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010 (mesurées en valeur absolue pour l'ensemble du secteur). Le décret en Conseil d'Etat, applicable pour la décennie à venir, devra être publié au moins cinq ans avant son entrée en vigueur. Le dispositif des **sociétés de tiers financement** est précisé dans l'article 23. En ce qui concerne les **compteurs intelligents**, la loi décrit les mesures relatives à la mise à disposition des données de comptage

(art. 28). L'article 30 aborde la réforme du dispositif des **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**.

Consacré aux transports (Titre III), l'article 37 renforce notamment l'obligation d'**intégrer d'ici 2020 des véhicules électriques** à la flotte des loueurs de véhicules (+ 10%), des taxis (+ 10 %), de l'Etat et des établissements publics (+ 50 %) et des collectivités (+ 20 %). Il fixe également un **objectif de déploiement d'au moins 7 millions de points de charge** accessibles au public d'ici 2030 (art. 41).

Le titre V consacré aux énergies renouvelables définit notamment un nouveau dispositif de soutien à la production d'énergies renouvelables en introduisant un **"complément de rémunération"** destiné à se substituer à "l'obligation d'achat" (art. 104). L'article 116 fait évoluer le volet législatif relatif à l'**hydroélectricité** dans le cadre du renouvellement des concessions hydrauliques.

Au titre VII sur la simplification des procédures, il est précisé que l'évolution du **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)** devra inclure une marge, pour inciter à **investir sur les réseaux** (art. 153). La loi introduit également un droit à l'expérimentation dans les boucles locales afin de gérer les flux d'énergie sur un territoire, les économies d'énergie générées pouvant être rémunérées (art. 199). Le texte entérine également la création de **200 territoires à énergie positive (TEPOS)** d'ici 2017 (art. 188).

Enfin, deux articles (art. 188 et 189) concernent l'**éclairage public** : le premier préconise d'introduire un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public dans le programme d'actions des EPCI. Le second prône l'exemplarité énergétique pour les nouvelles installations d'éclairage public.

> www.localtis.info - 24 et 28/07/15 - AFP - AEF - 14/08/15

Télécharger la [loi 2015-992 du 17 août 2015](#)

La mise en oeuvre de la loi repose sur **une centaine de décrets d'application et 45 ordonnances**. La ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal a indiqué que "la moitié des textes d'applications sont prêts et vont partir en consultation, tous devraient être publiés d'ici 6 mois". Parallèlement la ministre a lancé plusieurs **appels à projets** susceptibles d'accélérer l'entrée en application de la loi. Deux d'entre eux concernent les entreprises. Le premier s'adresse aux **"PME à énergie positive"** qui s'engageraient dans des **travaux d'économie d'énergie et des démarches d'économie circulaire**. Dans ce cadre, elles pourront bénéficier du soutien du fonds de financement de la transition énergétique. Le second vise à développer l'investissement participatif et s'adresse aux entreprises qui lancent des sites de **production d'énergies renouvelables**. La ministre a par ailleurs annoncé un nouvel appel à projets encourageant le développement de **"Territoires à énergie positive (TEPOS)"** ainsi que des compléments de soutien au **fond de financement de la transition énergétique**, portant l'enveloppe de **500 000 € à 2 M€ par territoire**.

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) - www.actu-environnement.com - 19 et 27/08/15

> ECONOMIE

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee annonce une **croissance nulle pour le second trimestre 2015**, alors que le chiffre de 0,3% était attendu et révisé à la hausse son estimation de la croissance pour le premier trimestre, le passant de 0,6 à 0,7 %. La stagnation de l'activité constatée au 2^{ème} trimestre s'explique par la très faible progression de 0,1 % de la consommation des ménages après avoir atteint + 0,9 % au premier trimestre 2015. **L'investissement des entreprises ralentit** également : + 0,2 % contre +0,6 % au premier trimestre. En ce qui concerne le **climat des affaires**, l'Insee constate une **légère amélioration en août**, tous secteurs confondus. L'indice s'établit à 100, contre 99 en juillet dernier, soit son plus haut niveau depuis l'été 2011. **Le moral des industriels a lui aussi légèrement progressé** : il s'élève à 103 points contre 102 en juillet. Les chefs d'entreprises du secteur industriel anticipent une augmentation de leurs investissements de 2 % en 2015 par rapport à 2014.

> www.insee.fr - 28/08/15 - le Monde - 27/08/15

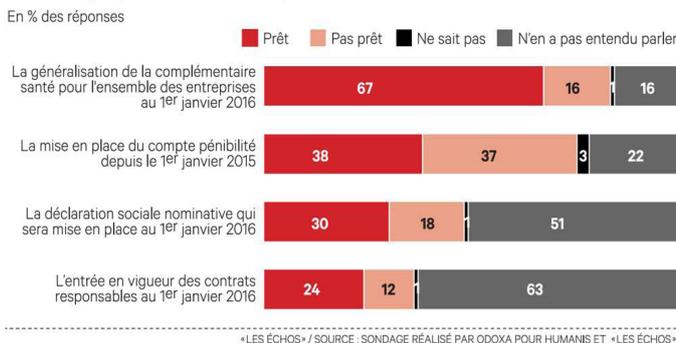
L'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics est parue au Journal officiel. Son entrée en vigueur, prévue en 2016, sera fixée par décret. Le texte s'applique à la fois aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices. Il s'articule en deux grandes parties : les marchés publics classiques et les contrats complexes que sont les marchés de partenariat (ex PPP). Pour ces derniers, les critères d'urgence ou de complexité ont disparu. Le texte prévoit des **seuils de recours aux marchés de partenariat**, alors que cette hypothèse avait été écartée en avril dernier par le ministre de l'Economie. Un décret, en cours de consultation, devrait instaurer un ou plusieurs seuils financiers en deçà desquels il ne sera pas possible de recourir à une telle procédure. Ce ou ces seuils seront définis en fonction de la nature et de l'objet du contrat, des capacités techniques et financières de l'acheteur et de l'intensité du risque encouru. **Bruno Cavagné, Président de la FNTF** craint que ce dispositif soit compliqué et estime que "le plus simple serait de fixer des seuils par taille de collectivités". Il souligne que "l'encadrement des marchés de partenariat est déjà très strict avec l'évaluation préalable, le bilan plus favorable et la soutenabilité budgétaire" et estime que "le seuil est superflu". En revanche, le Président de la FNTF juge positives diverses mesures introduites dans l'Ordonnance, telles que **l'allotissement, le cycle de vie ou les offres anormalement basses**.

Télécharger l'[ordonnance 2015-899](#) du 23 juillet 2015

> www.lemoniteur.fr - 30/07/15

> SOCIAL

L'état de préparation des entreprises aux échéances sociales



Un sondage Odoxa souligne que "les chefs d'entreprises ont du mal à suivre les nouveautés légales alors que certaines étaient même censées leur simplifier la vie". Avec le **compte pénibilité** et l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la **généralisation de la complémentaire santé**, de la **déclaration sociale nominative** et des **contrats responsables**, "l'automne est surchargé pour les entreprises". Seulement 14 % des entreprises sont dans les temps pour répondre à ces quatre nouvelles dispositions et 23 % d'entre elles ne sont prêtes pour aucune d'entre elles. Parmi ces dispositions, celle relative à l'entrée en vigueur des nouveaux contrats responsables des complémentaires santé est la mesure pour laquelle les entreprises sont le moins préparées. Une entreprise sur deux déclare être au courant de la déclaration sociale nominative.

Déjà entré en vigueur, le compte pénibilité reste inconnu pour 22 % des entreprises et seulement 38 % d'entre elles sont opérationnelles, les entreprises du BTP, particulièrement concernées, étant encore plus en retard. En revanche, 67 % des entreprises se disent prêtes pour l'entrée en vigueur de la généralisation de la complémentaire santé.

> [Les Echos](#) - 26/08/15

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Les dirigeants d'EDF et d'Areva sont parvenus à un accord concernant les conditions de la reprise par EDF d'une majorité du capital d'**Areva NP** qui assure la conception, la maintenance et la fabrication de certains composants des réacteurs. Ce schéma retourne ainsi à l'ancienne configuration d'avant 2001 qui séparait l'activité "réacteurs" (ex-Framatome) de celle liée au cycle du combustible (ex-Cogema). **Bernard Fontana**, ancien PDG du cimentier Holcim, prendra la tête d'Areva NP à partir du 1^{er} septembre. EDF et Areva se sont entendus sur une valorisation de 2,7 Mds€ de l'entreprise, soit huit fois son résultat opérationnel. EDF prévoit de présenter une offre ferme d'ici octobre ou novembre. Il conservera la majorité de la société, ouverte à d'autres partenaires. Areva conserverait 25 % du capital. D'ici mi novembre, **une autre négociation** doit s'engager entre Areva et l'Etat actionnaire pour déterminer le **niveau de l'augmentation de capital** destinée à renflouer Areva. Sur les 7 Mds€ de besoins de financement de l'entreprise à l'horizon 2017, 3,4 Mds€ restent à trouver, en l'état des estimations.

> [AFP](#) - [Les Echos](#) - [Le Figaro](#) - 30/07/15

Le 20 août, le Président de la République, François Hollande, a annoncé un **doublément du volume du 3^{ème} appel d'offres solaire** de la Commission de Régulation de l'Énergie, dit "CRE3", passant de 400 MW à 800 MW. Cet appel d'offres, lancé en septembre 2014, concerne les **installations photovoltaïques de grande taille (plus de 250 kWc)**. Les offres déposées au 1^{er} juin 2015 ont été plus nombreuses que prévu pour les lots de centrales au sol : près de 2 000 MW de projets ont été proposés, pour 200 MW de puissance appelée. En outre, les prix proposés par les candidats sont bas et "pour la première fois, sont comparables aux prix d'achat de l'électricité éolienne". Le 10 août, **trois nouveaux appels à projets** ont été lancés par l'Ademe pour soutenir la **réalisation de fermes pilotes éoliennes flottantes en mer, les innovations dans les filières d'énergies marines et fluviales** et les projets concernant le **stockage et la conversion de l'énergie**. Enfin, fin juillet, Ségolène Royal, la ministre en charge de l'Énergie, a annoncé plusieurs décisions pour renforcer le **soutien au développement des renouvelables dans le secteur de l'élevage**. Elle s'est notamment engagée à **revaloriser de 10 à 20 % le tarif d'achat de l'électricité produite en cogénération** par les **installations de méthanisation nouvelles et existantes**. La prime d'injection de biométhane dans les réseaux sera étendue aux effluents d'élevage.

> [Europ energies - 27/08/15](#) - [Enerpresse - 24/08/15](#) - [www.actu-environnement.com - 20/08/15](#)

Un arrêté du 28 août 2015 porte l'**objectif de puissance solaire installée à 8 000 MW d'ici la fin 2020**, contre 5 400 MW prévus initialement en 2009 par le Grenelle de l'environnement. A ce jour, le parc solaire actuel totalise 5.292 MW et représente 1,1 % de la production d'électricité.

> [Les Echos - 31/08/15](#)

Une **décision de la Commission européenne** qualifie d'**aide d'Etat**, incompatible avec les règles européennes, le traitement fiscal français des provisions créées entre 1986 et 1997 pour le renouvellement des ouvrages du réseau d'alimentation générale haute tension. De quoi procurer à EDF un avantage économique par rapport aux autres énergéticiens, estime la Commission. En vertu de cette décision, **EDF se voit donc contraint de rembourser à l'Etat le montant de l'aide, augmenté des intérêts, soit près de 1,37 milliard d'euros**. EDF a annoncé qu'il procéderait "au remboursement des sommes exigées" mais qu'il conteste l'existence d'une aide d'Etat illicite". Il déposera donc un nouveau recours en annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

> [www.journalenvironnement.net - Europ energies - 22/07/15](#)

L'**Ademe** a publié son **avis sur le compteur Linky** pour évaluer son apport en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le consommateur et les collectivités. A la lumière des retours d'expérience étrangers, l'Ademe estime "que **le compteur communicant peut être un instrument efficace s'il est intégré dans une politique globale d'économies d'énergie** incluant différentes mesures incitatives pour le consommateur". Cet accompagnement repose à la fois sur des **services énergétiques**, prévus dans la loi Transition énergétique, un **accompagnement du consommateur** et des **équipements complémentaires**, proposés au plus bas coût possible, pour rendre lisible et concrète la consommation d'énergie et les attitudes à adopter. Le compteur Linky pourrait ainsi permettre le **développement des énergies renouvelables décentralisées**, en facilitant l'**autoconsommation** ou la vente du surplus de production d'électricité. En permettant de **lisser les pointes de consommation**, Linky pourrait réduire le recours aux centrales thermiques fortes émettrices de CO₂ (notamment au fioul) ou les importations à la pointe. Ce pilotage reposerait sur des "**incitations financières** proposées aux clients favorisant le décalage et/ou l'effacement des appels de consommations à certaines heures". Cependant l'Ademe souligne l'importance de mettre à disposition des consommateurs des **outils de suivi de la demande énergétique dans le temps et de comparaison par rapport à des foyers équivalents**.

Télécharger l'[avis de l'Ademe sur le compteur LINKY](#)

> [www.actu-environnement.com - 27/07/15](#)

Le **Réseau pour la transition énergétique (CLER)**, association assurant la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, souhaite le **relèvement immédiat de l'objectif de la 3^{ème} période des Certificats d'Économie d'Énergie (2015-2018) à 1275 TWh cumac**. En effet, au cours des 5 premiers mois de 2015, les fournisseurs d'énergie ont déjà réalisé plus de la moitié (56 %) des économies d'énergie qu'ils devaient réaliser sur 3 ans (700 TWh cumac). Plusieurs députés ont alerté la ministre de l'Énergie sur ce dossier à l'occasion de la réunion du Conseil Supérieur de l'Énergie du 22 juillet dernier. Le CLER propose également que soit annoncé "dès à présent" le niveau d'ambition de la **période 2018-2020** qu'il souhaite "dans tous les cas supérieur au plancher européen de 1275 TWh cumac sur trois ans". L'association estime également nécessaire la **révision de certaines fiches d'opérations standardisées** qui s'avèrent "surévaluées ou obsolètes", citant en particulier celle concernant le remplacement des chaudières à gaz conduisant à un bonus "injustifié" de 120 TWh cumac.

> [Enerpresse - 11/08/15](#)

Afin de permettre aux collectivités de s'adapter, un **décret* du 17 août 2015** repousse au 1^{er} janvier 2018 l'échéance avant laquelle les **crèches, les écoles maternelles et élémentaires** devront avoir mis en oeuvre le **dispositif de surveillance de l'air intérieur**. Ils seront suivis par les **centres de loisir, les collèges et lycées au 1er janvier 2020** puis par une série d'**autres établissements (piscines, hôpitaux...)** au **1^{er} janvier 2023**.

Téléchargez le [décret 2015-1000 du 17 août 2015](#)

> [AEF - 19/08/15](#) - [www.localtis.info - 31/08/15](#)

D'après le site [www.automobile-propre.com](#), **les immatriculations de voitures électriques (VE) particulières ont augmenté de 75 % en juillet 2015** (soit 1 299 véhicules), par rapport au mois de juillet 2014. De janvier à juillet 2015, 9 331 véhicules électriques particuliers ont été vendus en France, contre 5 049 en 2014.

> [Enerpresse - 6/08/15](#)

EN RÉGIONS

Bretagne-Pays-de Loire / PACA. La région PACA et, de façon conjointe, les régions Bretagne et Pays-de-Loire ont répondu à l'**appel à candidature et à projets** lancé le 15 avril dernier par le gouvernement pour **désigner un territoire de déploiement à grande échelle de réseaux électriques intelligents**. A l'ouest, le **projet "Smile" (SMART Ideas to Link Energies)** rivalise donc avec le projet **"Flexgrid"** porté par la région PACA. Chacun associe acteurs publics et privés, l'objectif étant de construire d'ici 2017 un vaste réseau électrique intelligent. Le projet choisi mobilisera de nombreux investissements qui seront réalisés par les entreprises, les collectivités, les gestionnaires de réseaux (RTE et ERDF) et l'Etat dont le montant estimé s'élève entre 200 M€ et 300 M€. Réponse en octobre.

> [Enerpresse - 21/07/15 - www.energie2007.fr - 28/07/15](#) - [Le Moniteur des travaux publics - 28/08/15](#)

Basse-Normandie. L'Etat a débloqué une enveloppe de **100 000 € pour renouveler l'éclairage public du viaduc de Calix à Caen**. Les installations d'éclairage du viaduc datent de 1975. Les travaux seront réalisés par le Syndicat départemental d'énergies du Calvados (SDEC) à partir de la fin de l'année.

> [www.ouest-france.fr - 20/07/15](#)

Lorraine. Le **Conseil départemental de Moselle (57)** a conclu un **partenariat avec la Caisse des Dépôts et consignations (CDC)** pour financer le **déploiement 5 000 km de fibre optique** afin de desservir 500 communes rurales. Prévus pour débuter en 2016, les travaux devraient durer cinq années. Le montant total du projet se chiffre à **190 M€**, cofinancé par la CDC à hauteur de 20 M€ sous réserve d'une participation de 60 M€ prévue au Programme d'investissement d'avenir dans le cadre du Fonds National pour la Société Numérique (FNSN). La maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'exploitation et la maintenance seront assurées par le Syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique de la Moselle nouvellement créé, qui regroupe 17 intercommunalités.

> [Le moniteur des travaux publics - 14/08/15](#)

Picardie. Le **Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60)** s'apprête à **remplacer 1 800 points lumineux et à installer 244 horloges astronomiques** dans 84 communes de la Communauté de communes de Picardie verte. Cette initiative relève du dispositif des **"Territoires à énergie positive (TEPOS)"** instauré par la loi relative à la transition énergétique. Le remplacement des points lumineux représente un budget total de 1 080 k€, avec une aide de l'Etat qui représentera 15 % du montant total, le SE60 prenant à charge 54 % du montant des travaux et les communes les 31 % restants. En ce qui concerne l'installation des horloges astronomiques, le montant des travaux s'élève à 122 k€, l'Etat apportant 18 % du financement, le SE60 54 % et les communes 28 %.

> [www.leclaireur-ladepeche.fr - 15/08/15](#)

EN EUROPE

Les **gestionnaires de réseaux de transport électriques français et italien, RTE et Terna**, ont signé un protocole d'accord pour **"intensifier leur coopération technique"**. Ils entendent renforcer leur efforts mutuels dans le domaine du développement d'infrastructures de transport de l'électricité dans la **"région centre et sud de l'Europe continentale"** ainsi que dans l'architecture du futur système électrique européen". Ce partenariat permettra également de coopérer **"sur les échanges de données et l'exploitation coordonnée des systèmes électriques"**.

> [AFP - 25/08/15 - www.lemoniteur.fr - 26/08/15](#)

DANS LE MONDE

Présentée à l'Unesco fin juillet, **une étude** du Lawrence Berkeley National Laboratory révèle que **"mettre en place la réduction progressive des gaz HFC en même temps que des mesures d'amélioration d'efficacité énergétique des équipements d'air conditionné"** double à peu près les bénéfices de chaque mesure mise en oeuvre individuellement". Une centaine de pays, derrière la Chine, les USA et l'Europe propose d'**amender le protocole de Montréal** en faveur d'une réduction progressive des HFC. Cette mesure, appliquée conjointement à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, permettrait d'**éviter l'émission de 100 milliards de tonnes de CO₂ d'ici 2050**. Ces économies, en période de pic de demande d'électricité, pourraient s'élever entre 330 et 750 GW d'électricité, de quoi permettre d'éviter l'équivalent en production d'environ 660 centrales électriques de taille moyenne (500 MW) en 2030.

> [AEF - 29/07/15](#)

> Btp



L'activité des travaux publics a chuté de -9,7% en euros courants au premier semestre 2015, accusant la plus forte baisse d'activité semestrielle depuis le début de la crise de 2008. Au 2^{ème} trimestre, l'ensemble des indicateurs a continué à reculer. Malgré un rythme de baisse globalement ralenti par rapport au début d'année, le secteur ne semble toujours pas avoir atteint son point bas. Les travaux réalisés affichent un **recul de -6,8% par rapport au 2^{ème} trimestre 2014** et le **nombre total d'heures travaillées est en retrait de -7,1%** avec une chute de -18,3% pour les intérimaires et -5,4% pour les ouvriers permanents. En conséquence, le recul des effectifs ouvriers permanents s'accroît : - 3 300 postes supprimés entre janvier et juin 2015. Les marchés conclus poursuivent également leur baisse à -10,8% en euros courants au 2^{ème} trimestre comparé à la même période en 2014 (après -17,7% au 1^{er} trimestre). En cause : la baisse durable de l'investissement local sous l'effet de la baisse des dotations de l'Etat, des échéances électorales et des incertitudes liées à la réforme territoriale.

> [www.fntp.fr - 06/08/15](#)